Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 28 avril 2026

Délibération n°65 -2026

Point 5.11.3.2

Point 5.11.3.2 de l'ordre du jour

Création du DIU Diagnostic et prise en charge des dyslipidémies – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé

EXPOSE DES MOTIFS :

Le projet de création d'un DIU Diagnostic et prise en charge des dyslipidémies est né dans le cadre de la structuration des centres de prise en charge des dyslipidémies des CHU en France (centres clinico-biologiques des lipides CCBL) sous l'égide de la NSFA (Nouvelle Société Française d'Athérosclérose) et de la création en janvier 2024 de centres de référence CEDRA (centre d'expertise des dyslipidémies rares) au sein de la filière FIRENDO lors de la nouvelle labellisation du Plan National Maladies Rares 4.

Il est motivé par les besoins de formation surspécialisée compte tenu de la complexification de la prise en charge, du progrès diagnostique, et des nouveautés thérapeutiques dans le thème des dyslipidémies.

Ces centres sur-spécialisés de CHU permettent d'assurer la prise en charge des dyslipidémies rares et sévères mais ne sont pas à même de prendre en charge toutes les dyslipidémies notamment fréquentes. Il est primordial de former de jeunes correspondants pour le réseau national des médecins de l'adulte et des enfants, biologistes et généticiens spécialistes des lipides

Le DIU vise ainsi à améliorer la formation de tout spécialiste impliqué dans la prise en charge des dyslipidémies dans sa pratique courante, pour améliorer le diagnostic et la prise en charge des dyslipidémies fréquentes et le repérage et l'adressage des formes plus rares ou plus complexes à prendre en charge sur des centres experts.

Les partenaires de l'Université de Strasbourg pour ce DIU sont l'Université Paris Sorbonne, l'Université Aix-Marseille et l'Université Lyon 1. Il s'adresse à tout médecin thésé (à partir de docteur junior) quelle que soit la spécialité ainsi qu'au pharmaciens.
Les droits spécifiques de ce diplôme de niveau master sont :

- 700€ en formation initiale
- 1500€ en formation continue individuelle
- 2250€ en formation continue employeur

Le 17 mars 2026, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 32 voix pour.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, vice-présidente Formation

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la création du DIU Diagnostic et prise en charge des dyslipidémies – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	7
Ne participe pas au vote	1

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 29 avril 2026

La Directrice générale des services

Valérie GIBERT

Université de Strasbourg

Maquette

Création *du* ***DIU Diagnostic et prise en charge des dyslipidémies****, pour l'année universitaire* ***2026/2027***

Veiller à la présence des annexes (obligatoires en gras) :

[ ] **1. Fiche RNCP de référence (sauf DU en form. initiale)**
[ ] **2. Maquette extraite d'Ametys**
[ ] **3. Synthèse des coûts de la composante extraite d'Ametys**
[ ] **4a**. SOIT Budget (hors alternance)
[ ] **4b**. SOIT Budget (si alternance)
[ ] **5a. Référentiel de compétences**
[ ] **5b. Référentiel de formation**
[ ] **5c.** Croisement référentiel – fiche RNCP (si diplôme national, FC, apprentissage)
[ ] 6. Calendrier d'alternance (si alternance)
[ ] 7. Lettre de soutien (si alternance)
[ ] 8. Projet d'accord (si partenariat national ou international)

Note : un intitulé clair et bref, à l'intention d'un public non informé, est souhaité. Il apparaîtra tel quel sur le parchemin officiel du diplôme

A retourner par le Directeur de composante, copie au responsable administratif de composante
À la DES : des-appui@unistra.fr,
Au Service de formation continue, le cas échéant : dominique.schlaefli@unistra.fr

Table des matières - (les points signalés par une * sont des champs obligatoires pour les référentiels Qualiopi et HCERES)

I. Cadrage de l'offre de formation – rappels et vérifications **1**
II. Nature de la demande * **2**
A. Régime d'études *2*
B. Modalités de formation *2*
III. Exposé des motifs de la [création / ouverture en alternance] * **3**
IV. Composante porteuse : **4**
A. Composantes ou services (SFC, IDIP, …) associées : *4*
*B. Partenaires extérieurs / Centre de formation par l'apprentissage ** *4*
V. Responsable de la formation pour l'Université de Strasbourg * **4**
VI. Conditions d'admission et public concerné * **4**
*A. Mode de recrutement / sélection ** *4*
B. Effectifs *4*
VII. Équipe pédagogique * **5**
A. Enseignants universitaires *5*
B. Professionnels *5*
VIII. Enseignements * **5**
A. Respect du cadrage de l'offre de formation *5*
B. En cas d'alternance ***Erreur ! Signet non défini.***
IX. Modalités d'évaluation des étudiants * **6**
A. Axes principaux d'évaluation *6*
B. Approche par compétence *7*
X. Dispositifs de suivi de la qualité de la formation * **7**
XI. Budget prévisionnel **8**
A. Financement à coût constant *8*
B. Paramétrage des droits d'inscription *8*
1. Droits de base du diplôme : [LICENCE / MASTER] 8
2. Droits spécifiques 8

I. Cadrage de l'offre de formation – rappels et vérifications

Complétez le tableau suivant, qui vous rappelle les points attendus par le Cadrage de l'offre de formation et le Vademecum des diplômes d'université.

Mettez OUI ou NON dans la case adéquate pour chaque ligne. Pour les « NON » (soit pour la formation entière, soit pour un parcours en particulier), précisez les motifs de ce non-respect de la note de cadrage (en 1 page maximum). Si l'attente concerne les seuls diplômes nationaux, la ligne est précédée par « DN ».

Respect de l'architecture de l'offre de formation	OUI / NON	Commentaires
DN - Le nombre de semestre correspond au cadrage de l'offre de formation	oui	
DN - Le nombre d'ECTS correspond au cadrage de l'offre de formation	oui	
Le volume horaire correspond au cadrage de l'offre de formation	oui	
DN - Une passerelle est identifiée selon la note de cadrage de l'offre de formation	non	
La formation formule un contrat pédagogique pour chaque étudiant	NA	
Le nombre d'UE par semestre est au maximum de 10	oui	
La répartition des coefficients par UE respecte la note de cadrage de l'offre de formation	oui	
DN - Le tronc commun minimal entre les parcours respecte la note de cadrage de l'offre de formation	oui	
Le poids des coefficients et des ECTS au sein de la maquette respecte la note de cadrage de l'offre de formation	oui	
Compétences & connaissances	**OUI / NON**	**Commentaires**
DN - Le volume des compétences disciplinaires correspond au cadrage de l'offre de formation	oui	
DN - La formation respecte le volume d'UE de langue vivante	NA	
DN - La formation intègre des enseignements disciplinaires en langue étrangère conformes au cadrage de l'offre de formation	non	
DN - La formation intègre des enseignements aux compétences numériques conformes au cadrage de l'offre de formation	oui	
DN - La formation intègre des compétences méthodologique conformes au cadrage de l'offre de formation	oui	
Préparation à l'insertion professionnelle	**OUI / NON**	**Commentaires**
DN - La formation intègre un projet professionnel de l'étudiant conforme au cadrage de l'offre de formation	oui	
DN - La formation intègre des mises en situation professionnelles conformes au cadrage de l'offre de formation	oui	
Certifications	**OUI / NON**	**Commentaires**
DN - Lorsque la formation intègre des certifications obligatoires, les étudiants sont préparés au passage de ces certifications	oui	
Pilotage	**OUI / NON**	**Commentaires**
Un conseil de perfectionnement au niveau de la mention (ou de chaque parcours) est mis en place	oui	
Un responsable titulaire est identifié pour chaque parcours	oui	
DN - Chaque parcours a identifié un adossement à la recherche (laboratoire)		
Le seuil minimum d'ouverture de la mention est respecté conformément à la note de cadrage	oui	
Le seuil minimum d'ouverture d'un enseignement (15 au niveau L, 10 au niveau M) est (et sera) respecté	oui	
En cas de formation en apprentissage ou en formation continue, le cahier des charges Qualiopi est respecté	NA	
L'ensemble des pièces attendues sont jointes au dossier	oui	

II. Nature de la demande *

A. Régime d'études

☑ formation initiale hors alternance ; X formation continue ; ☐ formation en alternance (contrat d'apprentissage et/ou contrat de professionnalisation)

Si plusieurs années du diplôme sont proposées en apprentissage, l'ouverture sera-t-elle : ☐ progressive OU ☐ toutes les années ouvertes en alternance dès la rentrée visée.

Indiquer si la formation bénéficie d'une expérience de l'alternance : ☐ oui / ☑ non

B. Modalités de formation

□ Formation en présentiel ; □ Formation à distance ; X Formation hybride (présentiel et distanciel) *En cas d'alternance, consultez cette page.*

Langue d'enseignement : Français (modifier si besoin) - Niveau de langue exigé pour le bon suivi de la formation : C1 (utilisateur expérimenté, autonome)

III. Exposé des motifs de la [création / ouverture en alternance] *

CONSIGNES – Cette rubrique est l'argumentaire principal de la demande, à l'intention des élus des conseils de composante et centraux. Elle doit donc être renseignée de façon adaptée à la nature de la demande, avec soin, clarté et brièveté.

Description des objectifs et intérêt de la formation

Les dyslipidémies sont des pathologies fréquentes, touchant environ 40 % des sujets adultes en France (données étude ESTEBAN 2018) et constituent un des facteurs de risque cardiovasculaire majeur pour la survenue des maladies cardiovasculaires qui sont la 2ème cause de mortalité en France.

Elles sont souvent associées au mode de vie pour certaines, la suralimentation, la sédentarité et l'augmentation de la prévalence du surpoids et de l'obésité qui touche désormais 1 français sur 2. Par ailleurs, certaines formes de dyslipidémies fréquentes comme l'hypercholestérolémie familiale hétérozygote sont de nature génétique, touchant 1/250 personnes dans la population générale et sont très sous diagnostiqués (environ 10 % des cas) car la pathologie est méconnue et les patients asymptomatiques avant la survenue des complications cardiovasculaires ischémiques précoces.

Un diagnostic et une prise en charge précoce des dyslipidémies réduisent drastiquement le risque de complications cardiovasculaires.

Ces dernières années, des progrès considérables ont été réalisés en terme de diagnostic génétique permettant d'améliorer la compréhension des dyslipidémies et de nouveaux traitements ont été développés efficaces mais sont sous utilisés.

Le projet de création d'un DIU Diagnostic et prise en charge des dyslipidémies est né dans le cadre de la structuration des centres de prise en charge des dyslipidémies des CHU en France (centres clinico-biologiques des lipides CCBL) sous l'égide de la NSFA (Nouvelle Société Française d'Athérosclérose) et de la création en janvier 2024 de centres de référence CEDRA (centre d'expertise des dyslipidémies rares) au sein de la filière FIRENDO lors de la nouvelle labellisation du Plan National Maladies Rares 4.

Il est motivé par les besoins de formation surspécialisée compte tenu de la complexification de la prise en charge, du progrès diagnostique, et des nouveautés thérapeutiques dans le thème des dyslipidémies.

Ces centres sur-spécialisés de CHU permettent d'assurer la prise en charge des dyslipidémies rares et sévères mais ne sont pas à même de prendre en charge toutes les dyslipidémies notamment fréquentes. Il est primordial de former de jeunes correspondants pour le réseau national des médecins de l'adulte et des enfants, biologistes et généticiens spécialistes des lipides

Le DIU vise ainsi à améliorer la formation de tout spécialiste impliqué dans la prise en charge des dyslipidémies dans sa pratique courante, pour améliorer le diagnostic et la prise en charge des dyslipidémies fréquentes et le repérage et l'adressage des formes plus rares ou plus complexes à prendre en charge sur des centres experts.

Insertion professionnelle et poursuites d'études

Il existe un besoin de formation de médecins hospitaliers et de ville en relai des structures de CHU surspécialisés, pour améliorer le diagnostic et la prise en charge des dyslipidémies fréquentes, le repérage et l'adressage des dyslipidémies rares ou complexes aux centres experts.

La création de ce DIU a par ailleurs été sollicité par la commission nationale professionnelle d'endocrinologie-diabétologie-nutrition qui a saisi le collège des enseignants de nutrition. Vous trouverez ci-joint la lettre de soutien de la présidente du collège des enseignants de nutrition, le Pr Sophie Béliard.

Cohérence et complémentarité de la formation

Cette formation se veut transdisciplinaire (médecin généralistes, endocrinologue, cardiologue, médecin vasculaires, internistes, neuro-vasculaires …) et vise à couvrir les besoins de formation aussi bien en formation initiale insuffisamment couvertes actuellement dans les DES de spécialités, qu'en formation continue puisqu'il n'existe pas de DIU de ce type actuellement en France.

IV. Composante porteuse :

A. **Composantes ou services (SFC, IDIP, …) associées :**

UFR Médecine, Maïeutique et sciences de la santé de Strasbourg

B. Partenaires extérieurs / Centre de formation par l'apprentissage

Université Paris Sorbonne
Université Aix-Marseille
Université Lyon 1*

V. Responsable de la formation pour l'Université de Strasbourg *

Alain PRADIGNAC
Grade : PU-PH
CNU : 40-04
Adresse électronique : pradignac@unistra.fr ou alain.pradignac@chru-strasbourg.fr
Note : la formation doit être portée par un personnel enseignant rattaché à titre principal et stable à l'université

VI. Conditions d'admission et public concerné *

A. Mode de recrutement / sélection

En formation initiale ou continue

Seront admis à s'inscrire à ce diplôme :

- Tout médecin thésé (à partir de docteur junior) quelle que soit la spécialité, pharmaciens
- Sélection sur CV et lettre de motivation par le comité pédagogique du DIU.
- Toute autre demande sera étudiée au cas par cas par le comité pédagogique du DIU.
- Le DIU n'est pas adapté aux professionnels para-médicaux.

Mode de sélection des candidats

- Sur CV + lettre motivation du candidat au coordonnateur local de la fac d'inscription.
- Avis du comité pédagogique pour les profils de candidat « atypique » en dehors des critères de sélection déterminés en partie A

L'accord écrit du responsable d'enseignement est à fournir obligatoirement au dossier d'inscription

B. Effectifs

Indiquez dans Ametys, ce qui sera visible dans la synthèse des coûts extraite d'Ametys à joindre (annexe 3)

*Veillez notamment aux considérations de constance des coûts : **toute création doit être accompagnée d'une suppression de volume équivalent, ou d'un financement spécifique sur ressources propres, en en précisant l'origine.** Voir rubriques X et XI.*

Pour les formations qui existent déjà, et/ou qui ouvrent en alternance, indiquez l'évolution des trois dernières années en termes d'effectif (formation initiale, en alternance, continue, à distance…)

Effectif total prévu (CAL – capacité d'accueil de la formation, toutes voies additionnées, redoublants compris)	30 / an Pour les 4 universités réunies
Effectif d'apprentis prévu	Min : 7 à 8 par Université Max :

VII. Équipe pédagogique *

En application de l'article L613-2, al.2 du code de l'éducation, la liste des enseignants intervenants dans les diplômes d'université doit être publiée sur le site internet de l'établissement.

A. Enseignants universitaires

Nom et grade des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs		Section CNU *(Le cas échéant)*	Composante ou établissement	Nombre d'heures assurées *(HETD)*
Prénom NOM	**Grade**			
Antonio GALLO	MCU-PH	44-04	Paris Sorbonne Université	44
Sophie BELIARD	PU-PH	44-04	Université Aix Marseille	34
Sybil CHARIERE	PU-PH	44-04	Université Lyon 1	40
Alain PRADIGNAC	PU-PH	44-04	Université de Strasbourg	46

B. Professionnels

Nom et fonction des professionnels	Entreprise ou organisme d'origine	Nombre d'heures assurées *(HETD)*
Sybil CHARRIERE	CHU Lyon	40
René VALERO	CHU Marseille	4
Nadgib HAMMOUDI	CHU Pitié - Salpétrière	1
Sarah BOCALLINI	CHU Lyon	1
Alban REDHUEIL	CHU Pitié - Salpétrière	1
Mathilde DI FILIPO	CHU Lyon	1
Alain CARRIE	CHU Pitié - Salpétrière	2
JP RABES	CHU Ambroise Paré	2
Catherine BOILEAU	CHU Bichat	1
Antonio GALLO	CHU Pitié - Salpétrière	44
Jean FERRIERES	CHU Toulouse	1
Samir SAHEB	CHU Pitié - Salpétrière	1
Cécile YELNIK	CHU Lille	1
Noel PERETTI	CHU Lyon	2
François PAILLARD	CHU Rennes	1
Vincent DURLACH	CHU Reims	2
D ANGOULVANT	CHU Tours	1
F BOCCARA	CHU Saint Antoine	1
Patrice DARMON	CHU Marseille	1
F ROUBILLE	CHU Montpellier	1
Thomas CUISSET	CHU Marseille	1
V REBOURS	CHU Beaujon	1
Bertrand CARIOU	CHU Nantes	3
Bruno VERGES	CHU Dijon	6
Cyrielle CAUSSY	CHU Lyon	1
Camille VATIER	CHU Saint Antoine	1
Sophie BELIARD	CHU Marseille	34
Alain PRADIGNAC	CHU Strasbourg	46

VIII. Enseignements *

Joindre la maquette extraite du logiciel Ametys (annexe 2) et les trames compétences (annexes 5). *Attention, les crédits européens ne concernent que les diplômes d'État.*

A. Durée - Compatibilité avec une activité professionnelle

La formation se déroule une année universitaire pour un volume horaire total de 124 heures réparties en :

100h en distanciel

Et 24 heures en présentiel

B. Programme

CF. Annexe programme détaillé joint à ce document

C. Moyens pédagogiques

Cours en ligne sur une plateforme pédagogique

Cours en distanciel synchrones et asynchrones (e-learning)

D. Respect du cadrage de l'offre de formation

Consultez le cadrage de l'offre de formation sur cette page, ou via le portail Ernest de la DES, page Cadres juridiques

Obligatoire pour les diplômes nationaux : *les items suivants peuvent être indiqués sur la maquette Ametys à annexer, ou ici, à votre convenance*

Liste des ***enseignements disciplinaires enseignées en langue étrangère*** (préciser la langue et le niveau nécessaire, de A1 à C2) :

Liste des enseignements de ***méthodologie du travail universitaire*** :

Liste des enseignements intégrant les ***problématiques liées au développement durable*** (transition écologique, durabilité) et aux ***enjeux sociétaux*** (interculturalité, intégrité scientifique, lutte contre les discriminations) :

Plus généralement, surlignez le terme dans la liste suivante si un ou plusieurs de vos enseignements sont concernés par une ou plusieurs de ces ***thématiques stratégiques*** : *5G ; Accès aux composants stratégiques ; Accès aux matières premières ; Alimentation durable et favorable à la santé ; Aventure spatiale ; Avion bas carbone ; Batteries ; Biothérapie et bio-production ; Cloud ; Communication stratégique, désinformation ; Cybersécurité ; Décarbonation de l'industrie ; Défense et sécurité ; Digitalisation et décarbonations des mobilités ; Électronique et robotique ; Émergence, industrialisation et croissance des startups ; Engagement étudiant ; EPICUR ; ERASMUS ; Éthique et intégrité ; Études du genre ; Études post-coloniales ; EUCOR ; Fonds marins ; Hydrogène vert ; Identité européenne ; Industries créatives et culturelles ; Intelligence artificielle ; Maladies infectieuses émergentes et menace NRBC ; Médecine de crise ; Nucléaire ; Pédagogie numérique ; Produits biosourcés ; Quantique ; Recyclabilité ; Responsabilité sociétale ; Santé numérique ; Solutions pour la ville durable ; Souveraineté numérique ; Systèmes agricoles durables et équipements agricoles ; Technologie avancée des systèmes énergétiques ; TEDS - Transition écologique pour un développement soutenable ; Université franco-allemande (UFA) ; Véhicules connectés zéro émission ; Verdissement du numérique*.

Liste des enseignements développant (1e cycle) ou utilisant (2e cycle) des ***compétences et outils numériques*** liés à la discipline :

Liste des enseignements proposés à des étudiants en ***mobilité internationale entrante ou à des étudiants d'autres disciplines*** (hors mutualisation intégrée à votre maquette) :

Liste des ***mises en situation professionnelles*** :

Si la formation inclut un stage pratique d'application, préciser la durée :

Note : un stage n'est possible, sauf formation continue, que dans une année comptant au moins 200h de face à face pédagogique.

IX. Modalités d'évaluation des étudiants *

A. Axes principaux d'évaluation

Régime d'évaluation : Contrôle terminal pouvant être mêlé de contrôle continu

Session de rattrapage :**NON** mais possibilité de réinscription l'année suivante

Règle de calcul du diplôme (ex : moyenne pondérée des UE) :

L'assiduité est obligatoire. Elle **conditionne l'autorisation à passer les examens :**

L'assiduité sera validée sur :

- La validation des modules en distanciel (avoir répondu aux questions en ligne sur les modules en distanciel)
- La présence à au moins 80 % des modules de modules en distanciel synchrones
- La présence au module présentiel

La préparation / présentation d'au moins un cas clinique sur les modules en distanciel ou en présentiel

Examen écrit : moyenne nécessaire de 50 sur 100 points maximum

pas d'examen oral

pas de mémoire

pas de stage à valider

pas de rapport de stage

Cocher les modalités utilisées	MODALITES d'EVALUATION 1ère année de la formation ou 1ère session d'examens			Type d'épreuve (1)	Durée de l'épreuve	% dans la note finale	Nbre de points (notation)	Si note éliminatoire, l'indiquer	Non noté
☑	**Assiduité** (Les rapports de connexion, feuilles d'émargement font référence)							Nbre maximum de jour(s) d'absence autorisé : 20%	☐
☐	**Contrôle continu** (sur les modules de formation)								☐
☑	**Examen final écrit** (si plusieurs épreuves écrites, merci de compléter une ligne par épreuve et de la nommer)	Épreuve 1	Nom : Examen écrit	QCM	1h	100%	100		☐
☐		Épreuve 2	Nom :						☐
☐		Épreuve 3	Nom :						
☐		Épreuve 4	Nom :						
☑	**Examen continu oral – Présentation de cas clinique**								☑
☐	**Épreuve finale pratique**								
☐	**Remise d'un mémoire de fin de DU/DIU**								☐
☐	**Soutenance de Mémoire de fin de DU/DIU**								
☐	**Validation de stage** (carnet de stage)								☐
☐	**Rédaction d'un rapport de stage**								☐
☐	**Soutenance d'un rapport de stage**								
☐	Si autres, préciser et détailler (une ligne par épreuve):								
☑	Redoublement autorisé	☐ avec report de notes		Modalités :				Nbre maximum de redoublement(s) autorisé :	
TOTAUX						100%	100		

(1) quand l'évaluation porte sur des questions de cours ou des cas cliniques, préciser la modalité de rédaction utilisée :
- QR : Question Rédactionnelle (préciser le nombre) ; - QROC : Question à Réponse Ouverte et Courte (préciser le nombre) ; - QDC : Question à Développement Court (préciser le nombre) ; - QCM : Question à Choix Multiple (préciser le nombre) ; - TCS : Test de Concordance de Script

MODALITES d'EVALUATION 1ère année de la formation - 2ème session d'examens (rattrapage si échec en 1ère session)	**Si modalités différentes de la 1ère session, merci de bien vouloir les détailler :**
Si DU/DIU en plus d'un an, avec des modalités identiques à celles de la 1ère année, veuillez cocher la case.	☐

B. Approche par compétence

Votre formation développe-t-elle des spécificités en lien avec l'approche par compétence ? ex : bloc de compétences, limite à la compensation, épreuve de synthèse, démarche de portfolio, etc. L'IDIP (ingénierie pédagogique) et la DES (ingénierie juridique et technique) sont à votre disposition.

X. Dispositifs de suivi de la qualité de la formation ✲

La tenue d'un conseil de perfectionnement annuel est obligatoire pour les diplômes nationaux.

Indiquez les dispositifs d'évaluation de la formation et d'évaluation des enseignements mis en place par ailleurs, ainsi que les éventuelles certifications qualité (Qualiopi, iso9001, certification ou démarche pilotée par le partenaire national / international, etc.).

La formation fait l'objet d'une évaluation par questionnaire anonyme en ligne.

Référent qualité : (Prénom NOM, adresse électronique @unistra.fr) Alain PRADIGNAC pradignac@unistra.fr

XI. Budget prévisionnel

Joindre la synthèse des coûts de la composante extraite d'Ametys (annexe 3)

Pour les diplômes d'université, retournez à la DES, chaque début avril, un bilan du fonctionnement de la formation en termes d'effectifs, en termes qualitatif et en termes budgétaires. A partir de ces éléments, une réflexion sur les perspectives de la formation est attendue : maintien, modification, évolution, suppression.

A. Financement à coût constant

VIA SFC : ne pas renseigner la rubrique

HORS SFC : en cohérence avec la synthèse des coûts extraite d'Ametys (annexe 3), joindre le budget de la formation (annexe 4a. budget hors alternance ou 4b. budget alternance).

Si le financement repose, en partie ou totalement sur un partenaire extérieur, joindre le projet d'accord (annexe 8) établi avec lui ou la notification de subvention.

L'ouverture de la formation entraîne le doublement de certains groupes (ex : TD) / promotions : **[non]**
L'ouverture nécessitera un aménagement (locaux, matériel, équipement) : **[non]**
La composante dispose du potentiel enseignant nécessaire : **[oui]**
Nombre de personnels administratifs disponibles pour la gestion de la formation : **2 ETP du service de la formation permanente de la faculté de médecine**

Pour explorer des possibilités de soutien à votre projet, consultez ce Portail formation.

B. Paramétrage des droits d'inscription

1. Droits de base du diplôme : MASTER

Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : bac + 9

2. Droits spécifiques

Décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme d'après les populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant de lignes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le prix de chaque module.

Étape	Montant du droit spécifique	Application de gestion (Apogée, DS2001, facture, SFC…)
FORMATION INITIALE	700	**Apogée**
FORMATION CONTINUE INDIVIDUELLE	1500	**Apogée**
FORMATION CONTINUE EMPLOYEUR	2250	**Apogée**

CAS EVENTUELS D'EXONERATION : *En tenir compte dans le budget prévisionnel et le bilan*

PROGRAMME DIU Prise en charge des dyslipidémies

Module	Responsable	modalité	Nom des cours	Intervenants	Durée
Module 1		**e-learning**	**Pré-requis**		**24 h**
			Généralités sur le métabolisme des lipides et des lipoprotéines	alain pradignac	5 h
			*** lipoprotéines : les différents types, composition**		
			*** absorption des lipides et voie exogène**	**B Vergès**	
			*** voie endogène**		
			*** voie de retour (HDLc)**		
			Physiopathologie de l'athérosclérose	A Gallo / S Béliard	4 h
			Facteur de risque, constitution de la plaque, inflammation		
			Bases Techniques de l'imagerie cardiovasculaire : interêts et limites	A Gallo	4 h
			imagerie fonctionnelle (écho de stress, E effort ….)	Nadgid Hammoudi ?	
			scanners	Sarah Bocallini ?	
			IRM / VOP/ rigité artérielle	Alban Redhueil ?	
			Scintigraphie	Sarah Bocallini ?	
			Les hypolipémiants courants (statine, ezetimibe, fibrates, résines …)	Alain Pradignac	6h
			* mécanismes d'action, contre-indications, effets indésirables	Alain Pradignac	
			* modalités de prescription et de surveillance	Alain Pradignac	
			* les grandes études pivots en lipidologie	Sybil Charière	
			Bases de génétique nécessaires à la compréhension de la génétique des dyslipidémies	Sybil / Antonio	5h
			génétique de base - définition - mode de transmission - notions d'épigénétique	M Abifadel ? / JP Rabès ?	
			technologie des méthodes d'analyse	Alain Carrié / JP Rabès ?	
			randomisation mendélienne	Catherine Boileau ?	
Module 2		**distanciel**	**Hypercholestérolémies et évaluation du risque cardio-vasculaire - janvier 2026 (2 jours)**	5 et 6 février 2026 - A Gallo	**22 h**
			Diagnostic et prise en charge des hypercholestérolémies monogéniques et polygéniques		
			* les formes monogéniques homozygotes : physiopathologie, diagnostic, complications	Antonio Gallo	1h
			* les complications cardiovasculaires des hypercholestérolémies familiales	Jean Ferrières	1h
			* traitement des formes homozygotes : de la LDL aphérèse aux nouveaux traitements	Antonio Gallo / Samir Saheb	1h
			* les formes monogéniques hétérozygotes : physiopathologie, diagnostic, complications	Sophie Béliard	1h
			* traitement des formes hétérozygotes incluant les modalités de prescription des antiPCSK9	Sophie Béliard /Cécile Yelnik	1h
			* prise en charge pédiatrique : dépistage (ciblé vs universel) et modalités de traitements en pédiatrie	Noel Peretti	2h
			* les formes polygéniques : diagnostic, prise en charge	François Paillard	1h
			* cas cliniques	S Béliard / A Gallo / Noel Peretti	2h
			Diagnostic et prise en charge d'une élévation de la lipoprotéine (a)		
			* physiopathologie, épidémiologie, diagnostic, traitements actuels	Alain Pradignac / Vincent Durlach	1h
			* perspectives thérapeutiques	Alain Pradignac / Vincent Durlach	30 min
			* cas cliniques	Alain Pradignac / Vincent Durlach	30 min
			Evaluation du risque cardiovasculaire		3h
			* dyslipidémies et risque cardiovasculaire/ place par rapport aux autres FRCV	D Angoulvant	
			* scores de rsique CV	M Zitouni	
			* place de l'imagerie dans l'évaluation du risque cardiovasculaire et des complications des dyslipidémies (dop	F Boccara	
			* notion de risque cardiovasculaire résiduel	F Boccara	
			Prise en charge diététique des hypercholestérolémies et du risque cardiovasculaire global	René Valéro	**1h**
			Thérapeutiques du risque cardiovasculaire en dehors des hypolipémiants		
			en diabétologie (AR-GLP1, ISGLT2 ..)	Patrice Darmon	1h
			en cardiologie (ISGT2, IEC, colchine …)	D Angoulvant / F Roubille	1h
			quelle place pour les anti-agrégants plaquettaires en prévention primaire ? En cardiologie, en médecine vascul	cardio :Thomas Cuisset	1h
				med vasculaire : Anne Long PUPH Lyon	
			Travail personnel de préparation du module (cas cliniques / lecture d'articles / recommandations)		2h
			Pré-test / post-test		1h

Module 3	**S Charrière**	**distanciel**	**Hypertriglycéridémies, dyslipidémies mixtes et secondaires**	**19 et 20 mars 2026 - A Pradignac**	**20 h**	
			Hypertriglycéridémie modérée		**2h**	**19-mars-26**
			Diagnostic, prise en charge thérapeutique (place des fibrates, omega 3 ..)	Alain Pradignac	1h	8h30 - 9h30
			Prise en charge nutritionnelle pédiatrique des hyperchylomicronémies	Julie Lemale	1h	9h30 - 10h30
						pause 10h30 - 10h45
			Prise en charge diététique des HTG modérées à sévères	S Charrière / diététicienne	**1h**	10h45 - 11h45
Cas cliniques HTG	S Charrière / René V 1h		**Cas cliniques HTG (1)**	S Charrière / René Valéro / N Peretti	**45'**	11h45 - 12h30
			Hyperchylomicronémies monogéniques et multifactorielles		**3h**	
			physiopathologie, diagnostic et prise en charge thérapeutique	S Charrière	1h	13h30 - 14h30
			Diagnostic et PEC des pancréatites aigues, particularités des pancréatites HTG	V Rebours	1h	**14h30 - 15h30**
						pause 15h30 - 15h45
			TG et risque cardiovasculaire	René Valéro	1h	15h45 - 16h45
					1h	
			Cas cliniques HTG (2)	S Charrière / René Valéro / N Peretti	**1h15**	16h45 - 18h00
						20-mars-26
			Dyslipidémies mixtes : hyperlipidémie combinée polygénique et dysbêtaliprotéinémie		**1h**	
			physiopathologie, diagnostic et prise en charge thérapeutique	Bertrand Cariou	1h	8h30 - 9h30
			Dyslidipidémie du diabète (DT2,DT1)	**Bruno Vergès**	**1h**	9h30 - 10h30
			Dyslipidémies secondaires		**4h**	**pause 10h30 - 10h45**
			les principales causes de dyslipidémies secondaires - quel bilan systématique ?	Benjamin Bouillet	1h	10h45 - 11h45
			Dyslipidémies du patient HIV : particularités et prise en charge	Franck Boccara	1h	11h45 - 12h45
			Dyslipidémies du patient insuffisant rénal chronique : prise en charge	Benjamin Bouillet	45'	**13h45 - 14h30**
			dyslipidémies médicamenteuses dont anticancéreux et thérapies ciblées	Benjamin Bouillet	30'	14h30 - 15h00
			Dyslipidémies et greffe d'organe / anti-rejets	Benjamin Bouillet	30'	15h00 - 15h30
						pause 15h30 - 15h45
			dépistage et prise en charge de la NASH/MASH dans les dyslipidémies	Cyrielle Caussy	**1h**	15h45 - 16h45
			Cas cliniques diabète et dyslipidémies secondaires		**45'**	16h45 - 17h30
			Pré-test / post-test		**30'**	17h30 - 18h00
			Travail personnel de préparation du module (cas cliniques ou lecture d'articles / recommandations)		**2h**	

Module 4	**distanciel**	**Hypocholestérolémies, dyslipidémies rares, génétique des dyslipidémies**	**6 et 7 mai 2026 - S Charrière**	**16 h**
		Hypocholestérolémies		3h
		* formes homozygotes : physiopath, diagnostic, complications et prise en charge + cas cliniques	Noël Peretti	
		* formes hétérozygotes vs polygéniques : physiopath, diagnostic, complications et prise en charge + cas cliniq	Bertrand Cariou	
		* cas cliniques	Noël Peretti / Bertand Cariou / S Charrière	
		HypoHDLémie / hyperHDlémie	René Valéro	2h
		Autres dyslipidémies rares		3h
		déficit en LAL …	noel peretti pour déficit en lal	
		lipodystrophies	camille vatier	
		sitostérolémies, XCT	antonio Gallo	
		Diagnostic génétique des dyslipidémies		
		aspects réglementaires, quand et comment prescrire un bilan génétique devant une dyslipidémie ?	Alain carrié / JP Rabès	2h
		techniques d'analyse, interprétation des variants, définition et intérêt des scores polygéniques	Alain carrié / JP Rabès ? Mathilde di Fillipo	2h
		cas cliniques	Alain carrié / JP Rabès ? Mathilde Di Filippo	1h
		Travail personnel de préparation du module (cas cliniques / lecture d'articles / recommandations)		2h
		Pré-test / post-test		1h

		Situations thérapeutiques complexes et synthèse / révisions des différents modules autour de cas cliniques - juin 2026	**4 et 5 juin - Sophie Béliard**	**18 h**
		Gestion des effets indésirables des hypolipémiants	Antonio Gallo	2h
Module 5	**présentiel**	**Arguments des anti-statines : démêler le vrai du faux et que dire en pratique aux patients (avec jeux de rô**	Antonio Gallo / S Charrière	2h
		Traitements non médicamenteux des dyslipidémies: phytothérapies, compléments alimentaires ….	René Valéro	1h
		Dyslipidémies et Vie de la femme		3h
		en cas d'hypercholestérolémie HTZ / HMZ?	Sophie Béliard	
		en cas d'hypertriglycéridémie ?	Sybil Charrière	
		en cas d'hypocholestérolémie homozygote / hétérozygote ?	Sybil Charrière /S Béliard	
		contraception / ménopause / grossesse	Cécile Yelnik	
		Cas cliniques amenés par les étudiants et cas cliniques de révision		6h
		Préparation par les étudiants des cas cliniques de révision		4h
		Examen ecrit fin juin 2026 dans chaque faculté		

SERVICE D'ENDOCRINOLOGIE, MALADIES METABOLIQUES
ET DE LA NUTRITION

PROFESSEUR RENE VALERO

Pôle : E.N.D.O.

Professeure Sophie Béliard - Lasserre
PU-PH
Ordre des Médecins N°23283
N°RPPS : 10003433454

Présidente du Collège des Enseignants de Nutrition (CEN)

Coordinatrice du Centre de Référence des Maladies Rares CEDRA (Centre d'Expertise des Dyslipidémies RAres), filière FIRENDO

Objet : lettre de soutien au Pr Sybil CHARRIERE pour la mise en place d'un Diplôme Inter-Universitaire (DIU) **« Diagnostic et prise en charge des Dyslipidémies».**

Je souhaite par la présente, en tant que Présidente du Collège des Enseignants de Nutrition, signifier le soutien total du collège des enseignants à la mise en place d'un DIU sur le **« Diagnostic et prise en charge des Dyslipidémies »** piloté sur le plan national par le Pr Sybil CHARRIERE.

Ce projet est motivé par les besoins de formation surspécialisée compte tenu de la complexification de la prise en charge, du progrès diagnostique, et des nouveautés thérapeutiques dans le thème des dyslipidémies. Il nous parait également primordial de former de jeunes correspondants pour le réseau national des médecins de l'adulte et des enfants, biologistes et généticiens spécialistes des lipides.

Ce projet de mise en place d'un DIU sur le thème des dyslipidémies correspond à une demande du CNP EDN (Endocrinologie-Diabète-Nutrition). En effet, à ce jour, il n'existe pas de Diplôme Universitaire dédié aux Dyslipidémies sur le territoire national. Cette thématique était abordée dans un ancien DESC de Nutrition, qui n'existe plus, suite à la réforme de la R3C et de la nouvelle spécialité EDN. Il existe donc un réel besoin de formation sur cette thématique qui n'est pas couvert actuellement.

Les enseignants de Nutrition soutiennent pleinement la formation médicale dans le domaine des dyslipidémies.

Fait à Marseille, le vendredi 4 octobre 2024

Secrétariat
Tél : 04 91 38 36 50
Fax : 04 91 38 41 32

Consultations – Prises de RDV
Tél : 04 91 38 35 00

Hospitalisation
Tél : 04 91 38 29 63

Hôpital de jour
Tel : 04 91 38 29 51

Date de mise à jour: 08/01/2026

Utilisez cet onglet pour établir un scenario budgétaire

Autofinancement du diplôme

En jaune, les variables à ajuster

Nom de la formation **DIU Diagnostic et prise en charge des dyslipidémies**

Code APOGEE de la formation (VET)

Niveau du diplôme (sélectionner dans la liste -->) **Master** **254**

Forfait ingénieure technico-pédagogique **200,00 €**

	nb: Fixer un seuil permettant l'équilibre budgétaire et pédagogique	*nb: selon le niveau d'entrée du DU.*	*nb: Fixer un montant permettant l'équilibre budgétaire*		**Total droits spécifiques**
	Effectifs minimaux en IA	**Droits de base**	**Droits spécifiques**	**Somme totale payées par l'inscrit**	
Etudiant en formation initiale classique	3	254,00 €	700	954,00 €	2 100,00 €
Etudiants en formation continue individuelle	3	254,00 €	1500	1 754,00 €	4 500,00 €
Etudiants en formation continue employeur	1	254,00 €	2250	2 504,00 €	2 250,00 €
Etudiants exonérés des droits spécifiques	(à remplir)	254,00 €	(à remplir)	- €	- €
	7				8 850,00 €

Saisir dans les cases vertes uniquement

DIU Diagnostic et prise en charge des dyslipidémies				**Total (€)**	**Moyenne par étudiant**
Recettes				**10 628 €**	**1 518 €**
Produit des droits d'inscription : prix unitaire * nb d'étudiants			10 628,00 €	10 628 €	
Exonérations					
Subventions	Organisme subventionnaire		Total	- €	
exemple		Participation aux frais de fonctionnement	(à remplir)		
exemple		Participation aux frais d'équipement	(à remplir)		
exemple		Participation aux droits d'inscription en formation continue	(à remplir)		
exemple		Participation aux coûts d'enseignement	(à remplir)		
Dépenses				**5 938 €**	**848 €**
Dépenses d'enseignement				515 €	
	HeTD spécifiques au DU	*Coût horaire €/HeTD*	*Coût total*		
Heures enseignement - Intervenant extérieur (coût horaire min 52€ et max 153€ brut)	*(à remplir)*	*52,00 €*	*- €*	*- €*	
Heures enseignement - Titulaires (ceux appartenant à Unistra ne sont pas comptabilisés)	*(à remplir)*	*52,00 €*	*- €*	*- €*	
Heures de suivi du mémoire - M/Mme XXX	*(à remplir)*	*52,00 €*	*- €*	*- €*	
Ingénierie pédagogique - M/Mme XXX - décharge	*7*	*45,00 €*	*515,00 €*	*515 €*	
(ajouter autant de ligne que de catégories d'heures pédagogiques ou péri-pédagogiques prises en charge par le budget du DU)					
Dépenses de fonctionnement				1 875 €	
	Etudiant en Formation continue	*Forfait à ajuster*	*Coût total*		
Gestion de la Formation continue	*4*	*1 350,00 €*	675	*675,00 €*	
			Total	*1 200,00 €*	
Restauration et hébergement			400		
Transport			300		
Dépenses diverses *(détailler, ajouter autant de ligne que nécessaire)*	Fournitures Bureautique		500		
Dépenses administratives refacturées à la composante				1 770 €	
Population étudiante	*Effectifs*	*Droits spécifiques*	*Participation de la cohorte aux frais direct*		
Etudiant en formation initiale classique	*3*	*700,00 €*	*20%*	*420 €*	
Etudiants en formation continue individuelle	*3*	*1 500,00 €*	*20%*	*900 €*	
Etudiants en formation continue employeur	*1*	*2 250,00 €*	*20%*	*450 €*	
Etudiants exonérés des droits spécifiques	*(à remplir)*	*(à remplir)*	*20%*	*- €*	
Participation aux frais de l'établissement				*1 778 €*	
	Effectifs	*Droits de base*	*Participation de la cohorte aux frais direct*		
Etudiant en formation initiale classique	*3*	*254,00 €*	*100%*	762 €	
Etudiants en formation continue individuelle	*3*	*254,00 €*	*100%*	762 €	
Etudiants en formation continue employeur	*1*	*254,00 €*	*100%*	254 €	
Etudiants exonérés des droits spécifiques	*(à remplir)*	*254,00 €*	*100%*	- €	
Résultat				**4 690 €**	Solde de référence, déduction Unistra à venir

Université de Strasbourg

[ICI LES LOGOS DES UNIVERSITES]

CONVENTION DE DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE

DIAGNOSTIC ET PRISE EN CHARGE DES DYSLIPIDEMIES

ÉMIS PAR : FACULTE DE MEDECINE, MAÏEUTIQUE ET SCIENCES DE LA SANTE CI-APRES DENOMMEE LA FACULTE DE MEDECINE DE STRASBOURG

UNIVERSITE DE STRASBOURG

Université de Strasbourg

[ICI LES LOGOS DES UNIVERSITES PARTENAIRES]

TABLE DES MATIERES

Préambule 3
Article 1 : Objet 3
Article 2 : Organisation Inter-Universitaire de l'enseignement 3
2.1. Direction de l'enseignement 3
2.2 Organisation Inter-Universitaire 4
Article 3 : Objectifs de la formation 5
Article 4 : durée de la formation 6
Article 5 : Public visé 6
Article 6 : Capacité d'accueil 6
6.1 Seuil d'ouverture 6
6.2 Capacité maximale 6
Article 7 : Modalité d'inscription 6
Article 8 : Droits d'inscription 7
Article 9 : Organisation des enseignements 7
9.1 Typologie des enseignements 7
9.1 Déroulement des enseignements 7
9.2 Modalités de contrôle des connaissances 8
9.3 Session de rattrapage 8
9.4 Report des résultats 8
Article 10 : Jury d'examen et de diplôme 8
Article 11 : Responsabilités 8
Article 12 : Modalités de financement 8
Article 13 : Régime disciplinaire 9
Article 14 : Information et communication 9
Article 15 : Protection des données à caractère personnel 9
Article 16 : Durée de la convention 9
Article 17 : Modifications 10
Article 18 : Dénonciation – Résiliation 10
Article 19 : Renonciation 10
Article 20 : Nullité 10
Article 21 : Litige 10

Université de Strasbourg

[ICI LES LOGOS DES UNIVERSITES PARTENAIRES]

CONVENTION INTERUNIVERSITAIRE Entre les Universités

Entre les soussignés :

L'Université de Strasbourg / Unistra (France),

sise : 4 rue Blaise Pascal – CS 90032, 67081 STRASBOURG Cedex, France,

N° de SIRET 130 005 457 000 10 - APE/NAF : 8542Z - N° d'activité 42670409067

*représentée par sa Présidente, Madame **Frédérique BERROD***

*pour la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé représentée par son Doyen **Pr Jean SIBILIA***

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'Enseignement Supérieur et notamment son article 17

Vu les avis émis par les Conseils d'Administration des Universités concernées, après avis de leurs Conseils d'U.F.F. de Médecine, de leurs Conseils des études et de la Vie Universitaire et de leurs Conseils Scientifiques, en date des : [à compléter pour chaque université partenaire]

D'une part,

Et	L'Université Claude Bernard Lyon 1, Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège est situé 43 boulevard du 11 novembre 1918 - 69622 VILLEURBANNE cedex, Université Claude Bernard Lyon 1 N° SIRET 196 917 744 00019, code NAF 85.42Z Représentée par son Président, Professeur Bruno Lina
Et	Université Paris Sorbonne
Et	Université Aix-Marseille

D'autre part,

Ci-après dénommées individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties »,

Université de Strasbourg

[ICI LES LOGOS DES UNIVERSITES PARTENAIRES]

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

Les Parties s'associent pour créer, à compter de l'année universitaire 2026 - 2027, le diplôme interuniversitaire objet de cette convention.

Le DIU est organisé respectivement et conjointement dans chaque université partenaire sous la responsabilité de la Partie désignée.

L'ouverture de ce DIU au titre de l'année universitaire 2026 - 2027, est présentée aux instances respectives des Parties au regard d'une maquette de formation précisant l'organisation et le déroulement de cette formation.

ARTICLE 1 : OBJET

Un Diplôme Inter-Universitaire (DIU) est créé entre les **Parties** ;

intitulé « **[Diagnostic et prise en charge des dyslipidémies]** » ouvert en formation continue et formation initiale.

Ce diplôme est organisé sous la responsabilité scientifique de :

Faculté de médecine maïeutique et sciences de la santé Université de Strasbourg	**Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé**, ci-après dénommée Faculté de médecine de Strasbourg
[Logo de l'UFR de médecine partenaire)	l'UFR de médecine Lyon Est

La présente convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du partenariat entre les **Parties.**

ARTICLE 2 : ORGANISATION INTER-UNIVERSITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT

2.1. Direction de l'enseignement

La direction de l'enseignement est assurée par 4 co-directeurs et co-directrices:

Titre Nom prénom	Rôle	Grade	Université partenaire
Antonio Gallo	Co-directeur	MCU-PH	Paris Sorbonne Université
Sophie Béliard	Co-directrice	PU-PH	Université Aix - Marseille
Sybil Charrière	Co-directrice	PU-PH	Université Lyon 1
Alain Pradignac	Co-directeur	PU-PH	Université de Strasbourg

2.2 Organisation Inter-Universitaire

2.2.1. L'organisation générale du Diplôme Inter-Universitaire est placée sous la responsabilité d'un Conseil Pédagogique.

Sa composition est la suivante :

[

Antonio Gallo	Co-directeur	MCU-PH	Paris Sorbonne Université
Sophie Béliard	Co-directrice	PU-PH	Université Aix - Marseille
Sybil Charrière	Co-directrice	PU-PH	Université Lyon 1
Alain Pradignac	Co-directeur	PU-PH	Université de Strasbourg

]

2.2.2 Le mandat des différents membres du Conseil Pédagogique est de cinq ans.

2.2.3. Fonctionnement et missions du Conseil Pédagogique.

Le Conseil Pédagogique se réunit au moins une fois par an. Il élit son Président chaque année et détermine l'Université pilote qui est habituellement l'Université de rattachement du Président.

En outre, ce Conseil a pour mission :

- ✓ d'actualiser le programme pédagogique commun ;
- ✓ de définir annuellement, s'il y a lieu, les sites, dates et durées des différents séminaires d'enseignement théorique et pratique et de leur organisation ;
- ✓ d'habiliter annuellement, s'il y a lieu, les terrains de stages ou laboratoires d'accueil pour les stagiaires ;
- ✓ de mettre en place et de gérer une banque de questions d'examen, puis de procéder à la sélection des questions posées aux épreuves théorique et/ou orale;
- ✓ de s'assurer des différents éléments du déroulement du Diplôme au niveau des Inter-Régions, conformément au projet général d'enseignement ;
- ✓ de faciliter de façon générale la gestion du DIU entres les diverses U.F.R. ;
- ✓ et d'examiner les candidatures d'autres U.F.R. qui désireraient ultérieurement participer à l'enseignement du DIU.

2.2.4 Le responsable scientifique de chaque Partie s'engage pour sa session à :

- ✓ définir le programme de l'action de formation faisant l'objet de la présente convention ;
- ✓ définir et valider le contenu pédagogique de l'action de formation ;
- ✓ définir et valider la composition de l'équipe pédagogique et les modalités d'évaluation ;
- ✓ examiner les dossiers de candidature et les valider ;

- ✓ élaborer et prendre en charge le planning de la session, assurer la coordination pédagogique ;
- ✓ être garant des ressources mises à disposition ;
- ✓ assurer le recrutement et la rémunération des intervenants de sa session ;
- ✓ assurer le suivi des feuilles d'émargement et les transmettre aux universités partenaires ;
- ✓ organiser le jury final du diplôme.

2.2.5 Les secrétariats administratifs en charge de l'organisation sont :

Secrétariat	Rôle Coordonnateur local ou centralisateur	Université	Coordonnées
Service de la formation permanente	Coordonnateur local	Strasbourg	🖃 : Université de Strasbourg, Service de la formation permanente 4, rue Kirschleger 67085 Strasbourg ✆ : (33) 03 68 85 34 75 ✉ : med-sfp-gestion@unistra.fr
Service de la formation continue FOCAL	Coordonnateur local	Lyon	🖃 : Faculté de médecine, Lyon Est 8 Avenue Rockefeller 69008 Lyon ✆ : ✉ :
			🖃 : ✆ : ✉ :
			🖃 : ✆ : ✉ :

ARTICLE 3 : OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les dyslipidémies sont des pathologies fréquentes, touchant environ 40 % des sujets adultes en France et constituent un des facteurs de risque cardiovasculaire majeur pour la survenue des maladies cardiovasculaires qui sont la 2ème cause de mortalité en France. Elles sont souvent associées au mode de vie pour certaines, la suralimentation, la sédentarité et l'augmentation de la prévalence du surpoids et de l'obésité qui touche désormais 1 français sur 2.

Par ailleurs, certaines formes de dyslipidémies fréquentes comme l'hypercholestérolémie familiale hétérozygote sont de nature génétique, touchant 1/300 personnes dans la population générale et sont très sous diagnostiqués (environ 10 % des cas) malgré la survenue des complications cardiovasculaires ischémiques précoces. Un diagnostic et une prise en charge précoce des dyslipidémies réduisent drastiquement le risque de complications cardiovasculaires. Pour finir, le diagnostic et la prise en charge précoce des formes de dyslipidémies rares génétiques est également un enjeu important pour limiter leurs complications, avec des progrès thérapeutiques majeurs récents (hypercholestéromémie homozygote, syndrome d'hyperchylomicronémie familiale ..).

Le projet de ce DIU est motivé par **les besoins d'une formation surspécialisée** compte tenu de la complexification de la prise en charge, du progrès diagnostique, et des nouveautés thérapeutiques dans le champ des dyslipidémies rares

et fréquentes. Le DIU vise à **former des praticiens pour constituer un réseau national de médecins de l'adulte et des enfants, biologistes et généticiens spécialistes des lipides**, pour compléter l'offre de soins des centres surspécialisés de CHU et de prise en de dyslipidémies rares des dyslipidémies (CEDRA).

Le DIU vise ainsi à améliorer la formation de tout spécialiste impliqué dans la prise en charge des dyslipidémies dans sa pratique courante, pour améliorer le diagnostic et la prise en charge des dyslipidémies fréquentes et le repérage et l'adressage des formes plus rares sur des centres experts

ARTICLE 4 : DUREE DE LA FORMATION

La durée de l'enseignement du DIU est de 1 an, répartie sur 2 semestre(s).

Ce qui représente en heures :

HeTD	Travaux dirigés	Travaux personnels
76	24	24

Soient au total : 124 heures

ARTICLE 5 : PUBLIC VISE

Ce DIU est ouvert aux personnes suivantes :

- Tout médecin thésé (à partir de docteur junior) quelle que soit la spécialité, pharmaciens
- Sélection sur CV et lettre de motivation par le comité pédagogique du DIU.
- Toute autre demande sera étudiée au cas par cas par le comité pédagogique du DIU.

✓ Le DIU n'est pas adapté aux professionnels para-médicaux.

ARTICLE 6 : CAPACITE D'ACCUEIL

6.1 Seuil d'ouverture

Le seuil d'ouverture de cette formation est fixé à 30 candidats inscrits au total, soient 7 à 8 candidats par **Partie**.

En cas d'insuffisance du nombre d'inscrits, le DIU est suspendu ladite année.

Son ouverture l'année suivante est conditionnée au respect du seuil minimal susmentionné.

6.2 Capacité maximale

La capacité d'accueil maximale de cette formation est fixée à 30 candidats inscrits au total, soient 7 à 8 candidats par **Partie**.

ARTICLE 7 : MODALITE D'INSCRIPTION

L'autorisation d'inscription est prononcée par le comité de direction de l'enseignement sur la base d'un CV, d'une lettre de motivation et de tout autre document complémentaire jugé pertinent pour la formation.

Il appartient à l'université d'inscription de :

- ✓ procéder à l'inscription administrative du ou des candidat.e(s) ;
- ✓ définir les personnes-ressources au sein de son établissement et fournir leurs coordonnées mail et téléphoniques (Service financier, agent de voyage, gestionnaire administratif convention et scolarité,…) ;
- ✓ assurer la gestion administrative et pédagogique de la formation et notamment :
  - délivrer les certificats de scolarité,
  - élaborer et valider les conventions de formation professionnelle,
  - établir la facturation et encaisser les recettes correspondantes aux droits d'inscription,
  - délivrer le diplôme ou le certificat de formation ;
- ✓ d'assurer les éventuelles poursuites disciplinaires prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans les conditions fixées à *l'article 13 : Régime disciplinaire*.

ARTICLE 8 : DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont reçus par chacune des **Parties** et se composent des droits universitaires nationaux et des droits complémentaires spécifiques au diplôme fixés par le Conseil d'Administration de chaque **Partie**.

Les **Parties** s'engagent à ce que les **droits complémentaires spécifiques au diplôme** pour le candidat **soient identiques** dans chaque Université, indépendamment des droits universitaires nationaux, propres à chaque Université.

Pour l'année universitaire 2026 - 2027 les droits complémentaires spécifiques au diplômes sont fixés à :

Formation continue	1500€
Formation initiale	700 €
FORMATION CONTINUE EMPLOYEUR	2250 €

ARTICLE 9 : ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

9.1 Typologie des enseignements

La formation sera organisée :

- ✓ Hybride : en présentiel et à distance

Les supports de formation feront l'objet d'une mise à disposition en ligne.

9.1 Déroulement des enseignements

Les enseignements auront lieu sous forme de :

- ✓ De cours en e-learning, de cours en live distanciel et présentiel]

Il n'y a pas de stage pratique pour cette formation.

9.2 Modalités de contrôle des connaissances

L'enseignement est sanctionné par 1 session d'examen par an et un contrôle continu l'assiduité aux sessions (80 % de présence obligatoire, sauf dérogation sur justificatif).

L'examen se déroule en juin sous la forme de :

examen écrit à base de QCM

Pour être reçu à cet examen, les candidats devront avoir obtenu :

- ✓ 50 % de bonnes réponses à l'examen écrit
- ✓ Avoir présenté 2 à 3 cas cliniques au cours des différentes sessions d'enseignement
- ✓ Avoir été présent à 80 % des enseignements en distanciel ou présentiel

9.3 Session de rattrapage

Il n'y a pas de session de rattrapage.

9.4 Report des résultats

Il n'y a pas de report de notes d'une année à l'autre.

ARTICLE 10 : JURY D'EXAMEN ET DE DIPLOME

Le jury est désigné par le Conseil Pédagogique. Il comprend au moins 4 membres ayant participé aux enseignements et toute personne choisie en raison de sa compétence :

Titre Nom prénom	Rôle	Grade	Université partenaire
Antonio Gallo	Co-directeur	MCU-PH	Paris Sorbonne Université
Sophie Béliard	Co-directrice	PU-PH	Université Aix - Marseille
Sybil Charrière	Co-directrice	PU-PH	Université Lyon 1
Alain Pradignac	Co-directeur	PU-PH	Université de Strasbourg

ARTICLE 11 : RESPONSABILITES

Chacune des **Parties** assurera à l'égard de ses personnels impliqués dans le DIU toutes les obligations qui sont légalement à sa charge en qualité d'employeur.

Lorsque, dans le cadre de la présente convention, une **Partie** accueille le personnel de l'autre **Partie**, elle s'engage à prévenir l'autre **Partie** de tout accident ou dommage survenu, pendant ou à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

Chaque **Partie** est responsable suivant les règles du droit commun des dommages de toute natures causés par son personnel au personnel de l'autre **Partie**.

ARTICLE 12 : MODALITES DE FINANCEMENT

Il n'y a pas de modalités de reversement prévus entre les universités.

Chaque **Partie** rémunère ses personnels et intervenants ou gère l'indemnisation du déplacement et de l'hébergement des intervenants dépendant de son université, sur la base des taux forfaitaires fixés par la règlementation.

La **Partie** dans laquelle se déroule l'enseignement rémunère ses personnels et intervenants ou gère l'indemnisation du déplacement et de l'hébergement de tous les intervenants, sur la base des taux forfaitaires fixés par la règlementation.

Les droits d'inscription votés par les instances compétentes sont acquittés par chaque candidat auprès de l'université d'inscription définie à *l'article 8 : Droits d'inscription*. Ils restent acquis à l'université dans laquelle le candidat est inscrit administrativement.

ARTICLE 13 : REGIME DISCIPLINAIRE

Les candidats inscrits au DIU prévu par la présente Convention sont soumis au régime disciplinaire applicable aux usagers des établissements supérieurs prévus par le code de l'éducation.

Les candidats seront traduits devant la commission disciplinaire de l'établissement d'inscription pour toute fraude ou tentative de fraude ou pour tout fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'Université dans les locaux de laquelle se déroulent les cours.

L'application de cet article pourra se faire sans préjudice d'une éventuelle résiliation de la Convention.

ARTICLE 14 : INFORMATION ET COMMUNICATION

Chacune des **Parties** à la présente convention s'engage à faire de son mieux pour promouvoir et valoriser le partenariat. L'utilisation de la marque et du logo de chacune des **Parties** est limitée à l'objet de la présente convention et à la promotion du DIU. Toute action de communication ou action de publicité relative à l'exécution de la convention effectuée par l'une des **Parties** devra mentionner expressément le rôle des partenaires et ne pourra être faite qu'avec l'accord exprès, écrit et préalable de ce dernier.

ARTICLE 15 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

En cas de traitements de données à caractère personnel dans le cadre de la présente collaboration, les **Parties** s'engagent à respecter les obligations leur incombant en application de la réglementation en vigueur et, en particulier, du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

ARTICLE 16 : DUREE DE LA CONVENTION

Les dispositions de la présente convention entrent en vigueur à compter de l'année universitaire2026 - 2027 pour une durée **de 5 ans**.

Cette convention annule et remplace toute convention ou accord ayant préexisté et portant le même objet.

ARTICLE 17 : MODIFICATIONS

Aucune addition ou modification aux termes de la Convention n'aura d'effet à l'égard des **Parties** à moins d'être faite par écrit et signée dans les formes et conditions ayant présidé à l'élaboration de la présente convention.

ARTICLE 18 : DENONCIATION – RESILIATION

La présente convention pourra être dénoncée par chacune des **Parties** par lettre recommandée avec accusé réception avant le **1er juin** de chaque année universitaire pour une résiliation effective à la rentrée suivante.

En cas d'inexécution par l'une des Parties de l'une de ses obligations, toute autre Partie pourra prononcer de plein droit la résiliation de la présente convention, et ce dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception d'une mise en demeure restée sans effet, adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. De plus, la résiliation ne sera effective qu'après le terme des cycles de formation engagés par les stagiaires dûment inscrits au Diplôme Inter-Universitaire.

Les parties prenantes s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires afin que les candidats inscrits au DIU ne soient pas lésés du fait de cette résiliation. Notamment, si des jurys pour l'année N devaient se tenir alors que l'année N+1 est commencée, la résiliation ne fera pas obstacle à la tenue de ceux-ci.

ARTICLE 19 : RENONCIATION

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque de ses obligations ne saurait en aucun cas être interprété pour l'avenir comme valant renonciation à l'obligation en cause ou à une obligation de nature différente.

ARTICLE 20 : NULLITE

Si une ou plusieurs stipulations de la Convention sont tenues pour non valides en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite de la décision définitive d'une juridiction, les autres dispositions garderont toute leur force et leur portée, pour autant que la Convention continue à refléter la volonté des **Parties**. Les **Parties** s'efforceront alors, dans les meilleurs délais, de leur substituer des stipulations de portée équivalente reflétant leur commune intention.

ARTICLE 21 : LITIGE

En cas de difficultés liées à l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les Parties pourront, avant tout recours contentieux, tenter de régler le différend par voie de règlement amiable.

À défaut de règlement amiable, le litige pourra être porté devant le tribunal administratif de [A compléter] par la **Partie** la plus diligente.

Fait à [A compléter], en [A compléter] exemplaires originaux, le [A compléter]

La Présidente de l'université de Strasbourg **Mme. Frédérique BERROD** *Signature* :	Le Président de l'université de [A compléter] [A compléter] *Signature* :
Le Président de l'université de [A compléter] [A compléter] *Signature* :	Le Président de l'université de [A compléter] [A compléter] *Signature* :